



REHABILITATION DES OUVRAGES PORTUAIRES DU PORT DE COMMERCE DE GALISBAY

BPU / DQE – LOT 1



NOTA

Les prix définis dans le présent bordereau des prix tiennent compte des stipulations de l'ensemble des pièces du marché et notamment des plans, du CCTP, du CCAP et du RC. Ils incluent les prestations du ou des organismes associés aux contrôles internes et externes et tiennent compte des sujétions du contrôle extérieur.

Tous les prix du présent bordereau des prix unitaires sont applicables sur toutes les zones de travaux.

En outre, il est rappelé que les prix définis dans le présent bordereau des prix intègrent l'ensemble des besoins en personnel, matériel et fourniture nécessaires à la bonne réalisation et à la conduite des travaux, quel que soit le nombre d'ateliers de travail nécessaires afin de respecter toutes les contraintes imposées dans le CCTP, le CCAP, le RC et les plans et plus particulièrement les contraintes de réalisation, de phasage, de respect des délais et de respect des horaires de nuit.

Enfin, il est rappelé que les prix définis dans le présent bordereau des prix intègrent l'ensemble des sujétions liées aux difficultés d'accès aux différentes parties d'ouvrages et aux difficultés et à la complexité de réalisation des travaux. En particulier et en complément des stipulations du CCAP, ils doivent tenir compte des sujétions liées :

- à la réalisation des prestations de jour ou de nuit,
- à la faible largeur de certaines emprises de travaux et aux contraintes d'accès et de balisage,
- à l'obligation de réaliser, pendant toute la durée du chantier, la mise en place de dispositifs et les ouvrages ou les aménagements provisoires ou définitifs permettant d'assurer en permanence l'assainissement pluvial de la plateforme,
- à la réalisation des travaux dans des parfaites conditions d'hygiène et de sécurité, à la mise en place des mesures complémentaires liées à la pandémie Covid-19 ainsi que toutes les conséquences directes et indirectes liées à ces mesures complémentaires y compris vis-à-vis des fournitures supplémentaires et des cadences réduites et/ou adaptées.

NOTA BENE : *Les quantités et le prix unitaire prévu de nuit ne s'applique que sur les surfaces liées au plan de phasage transmis dans la présente consultation. Les quantités supplémentaires réalisée de nuit ne seront rémunérées que par l'application des prix classique de jour.*

REHABILITATION DES OUVRAGES PORTUAIRES DU PORT DE COMMERCE DE GALISBAY

Dossier de consultation des entreprises

BPU / DQE – LOT 1

N° des prix	Désignation des ouvrages et définition (prix en toutes lettres)	Prix HT (en chiffres)
1 – Prix généraux		
1.1	Amenée et repliement des moyens matériels	
	Ce prix rémunère, au forfait, l'amenée et le repliement des moyens matériels terrestres et maritimes nécessaires à l'ensemble du chantier. Il comprend : • L'amenée et le repliement de tous les moyens terrestres ; • L'amenée et le repliement de tous les moyens nautiques et/ou maritimes ; • L'amenée et le repliement de tous les moyens de manutention et/ou de levage ; • L'amenée et le repliement de l'ensemble du matériel nécessaire à l'exécution des travaux ; • Les frais de matériel particulier pour le transport, chargement déchargement de matériels et matériaux de toute sorte sur chantier et zone de préfabrication – stockage ; • Les moyens mécaniques adaptés de façon à pouvoir manœuvrer dans l'emprise définie pour la réalisation du chantier ; • Les moyens de pompage nécessaires au rabattement de nappe par épuisement de surface, relevage et évacuation des eaux d'infiltration ; • Les démarches administratives auprès des autorités compétentes ; • Les autorisations de circulation spécifiques nécessitant un arrêté ; • Les frais de droits, taxes et redevances diverses ; • Les frais de non-utilisation du matériel pendant les périodes d'intempéries. Il comprend également : • Les ouvrages provisoires nécessaires pour mettre en œuvre ces moyens, • Les transports, • Les montages et démontages, • Le gardiennage, • La mise en sécurité des installations vis-à-vis des personnes, • La construction, l'entretien, les dispositions nécessaires au bon fonctionnement du matériel, • Le repliement en fin de chantier de tout le matériel, • Tous autres dispositifs prévus par l'entrepreneur pour mener les travaux du présent marché. Ce prix sera réglé en deux (2) fractions : • 50 % du présent prix sera réglée à l'Entrepreneur à l'amenée du matériel effectuée ; • 50 % du prix sera réglé à l'Entrepreneur après repliement du matériel.	
	le forfait :	

N° des prix	Désignation des ouvrages et définition (prix en toutes lettres)	Prix HT (en chiffres)
1.2	Installation de chantier	
	Ce prix rémunère au forfait les frais généraux d'installation de chantier. Il comprend : • Les frais relatifs à l'obtention des autorisations de travaux sur les parcelles privées ou publiques. • Les demandes de permissions de voirie auprès des diverses administrations et gestionnaires des voies concernées, • Les démarches administratives auprès des autorités compétentes (DICT, ...) ; • Les dépenses éventuelles d'achat, de location et d'utilisation des terrains autres que ceux mis à disposition de l'entreprise par le Maître d'Ouvrage, • Les frais de droits, taxes et redevances diverses ; • Toutes sujétions liées aux arrêtés municipaux (horaires de travail, circulation...), • Les frais et sujétions découlant des autorisations à obtenir par l'entrepreneur et qui pourraient lui être imposés dans le cadre de l'environnement et de la police des eaux, • Les frais des éventuelles demandes d'autorisation particulière (ICPE) pour l'activité, le terrain et la voirie entre le site et la zone de travaux ; • Les frais d'installation, de fonctionnement, d'entretien, et de repli en fin de chantier des locaux de chantier définis au CCAP et CCTP pendant toute la durée des travaux : ○ Local réunion de chantier, ○ Locaux personnels, etc. • L'installation propre au personnel et au matériel de l'entreprise pour l'ensemble des entreprises, • Les frais d'entretien général du chantier (clôture, portail, cantonnement, accès, ...) ; • La fourniture et pose d'une pancarte de chantier conformément au modèle détaillé dans le CCAP ; • L'établissement de constats d'huissier contradictoire avant et après travaux, par un huissier assermenté, de la zone de travaux, des sites d'installations de chantier, des avoisinants (notamment les routes d'accès aux installations) • Les frais d'établissement du plan particulier de sécurité et de protection de la santé (P.P.S.P.S) ; ainsi que les dispositions de tous ordres, en vue d'assurer l'hygiène et la sécurité du chantier, ainsi que la protection de l'environnement, conformément aux règlements en vigueur, • Les moyens mis à disposition du Maître d'Œuvre et du Maître d'Ouvrage définis dans le CCAP et notamment la mise à disposition, de moyens nautiques en cas de nécessité d'aller sur le site des travaux par voie maritime ; • Les frais de branchement, d'aménagement des réseaux divers y compris consommations et abonnements (internet, élec. OPT, eau), de l'installation de chantier, y compris en cas de déplacement, • Les frais de réalisation d'une géo-détection des réseaux existant (de classe B et/ou C) sur la zone des travaux, • Les frais de déviation des réseaux nécessaires à la réalisation du projet ;	

REHABILITATION DES OUVRAGES PORTUAIRES DU PORT DE COMMERCE DE GALISBAY

Dossier de consultation des entreprises

BPU / DQE – LOT 1

N° des prix	Désignation des ouvrages et définition (prix en toutes lettres)	Prix HT (en chiffres)
	• Les frais de branchement provisoire des réseaux de refoulement existants pour les sanitaires ; • Les frais de réalisation et d'enlèvement des aires de travail ou de stockage ; • Les frais de réalisation et d'entretien des aires de lavage de roues de camion ; • La préparation d'une zone de stockage et d'une zone de déchargement pour divers matériaux (blocs d'enrochement, tout-venant de carrière, etc.) • Le gardiennage des équipements et des zones d'installation de chantiers • L'entretien de la voirie et du milieu marin vis-à-vis des souillures et dégradations occasionnées par les travaux ainsi que les frais relatifs aux travaux de nuit ; • Les frais liés au chargé de la rédaction des journaux de chantier, reportage photographique, et rapport d'activité mensuel durant toute la durée du chantier ; • Les travaux de nettoyage couvrant l'ensemble du chantier pendant toute la durée des travaux et en particulier, l'enlèvement de tous objets, salissures, ... après exécution des terrassements, chaussées, assainissement et au fur et à mesure de leur finition, ainsi que l'évacuation des matériaux excédentaires et ce jusqu'au dernier jour du délai global des travaux, • Les dépenses relatives à la mise en place d'un atelier météo (tel que défini au CCTP), à savoir les frais de souscription auprès d'organismes météorologiques approuvé par le MOE pour l'obtention des prévisions climatiques ou l'installation, l'entretien, l'exploitation et le repli des équipements (bouée houle et station météo) permettant d'acquérir les mesures applicables aux conditions d'intempéries, • Les dépenses éventuelles liés au jours d'intempéries prévisibles, • Les dispositions de tous ordres, nécessaires à la mise en protection des biens, des personnes et de la zone de travaux contre les risques liés aux intempéries et en cas de tempête : ○ Création d'un stock de matériaux adaptés, , enlèvements engins, dispositifs provisoires... ; ○ Frais de reprise éventuelle des parties d'ouvrage dégradées par la tempête lié à une mauvaise mise en sécurité, ○ Frais d'immobilisation des engins et personnels et les jours nécessaires à la mise en œuvre et dépose de la protection. • L'entretien de l'ensemble des installations, • Le repliement de l'ensemble des installations, • La démolition complète de tous les ouvrages provisoires, • Les frais de rénovation des ouvrages existant en cas de dégradations causées par l'entreprise, • La remise en état des lieux à la fin des travaux. Il rémunère également les travaux de création des accès, de mise en place de la signalétique et de gestion de la circulation conformément aux prescriptions du CCTP ; Il comprend ainsi également : • Les demandes de permissions de voirie ainsi que les accès maritimes auprès des diverses administrations et gestionnaires des voies concernées • L'établissement du plan de signalisation pour agrément,	

REHABILITATION DES OUVRAGES PORTUAIRES DU PORT DE COMMERCE DE GALISBAY

Dossier de consultation des entreprises

BPU / DQE – LOT 1

N° des prix	Désignation des ouvrages et définition (prix en toutes lettres)	Prix HT (en chiffres)
	- La fourniture et la pose de la signalisation de chantier, ainsi que le barriérage ou autre système permettant de sécuriser le passage des piétons et des véhicules, y compris dispositif entrée/sortie - Les frais de clôture générale du chantier et de son entretien (remplacement, remise en place, nettoyage et la dépose en fin de travaux), de clôture de séparation des zones en exploitation, publiques, de cantonnement et de circulation de chantier ; - La fourniture et pose des clôtures nécessaires à la gestion des passages à travers le chantier ; - Le (ou les) portail d'accès principal au chantier étanche au public ; - Les frais de signalisations verticale, horizontale, fixe et mobile et ou de travaux de voirie rendus nécessaires pour la circulation en ville ; - Les frais de balisage et signalisation provisoires maritimes en conformité avec « les phares et balises », PGC, et autorités portuaires ; - Le maintien des accès aux riverains durant toute la durée des travaux, - Le repli de la signalisation en fin de travaux. Ce prix sera réglé en deux (2) fractions : 70 % après l'amenée, le montage et la mise en service des installations et du matériel, 30 % après démontage des installations, repli du matériel, remise en état totale des lieux. Ce prix ne comprend pas les frais d'amené et repli du matériel rémunérés par le prix 1.1.	
	le forfait :	
1.3	Inspections sous-marines	
	Ce prix rémunère au forfait la réalisation de l'ensemble des inspections et sondages que l'entreprise estimera nécessaire au cours du chantier pour la bonne réalisation des travaux notamment au regard des reconnaissances déjà réalisées et des méthodes de travaux qu'elle effectuera. L'entreprise définira le programme d'investigation spécifique à mettre en place dans son offre. Il comprend notamment : - L'amenée, l'installation et le repli du matériel, l'organisation du chantier, la gestion des équipes et toutes sujétions de mise en œuvre ; - La mise en station pour réalisation des sondages en site terrestre ou maritime ; - L'analyse des résultats, - Tous les rapports d'étude.	

REHABILITATION DES OUVRAGES PORTUAIRES DU PORT DE COMMERCE DE GALISBAY

Dossier de consultation des entreprises

BPU / DQE – LOT 1

N° des prix	Désignation des ouvrages et définition (prix en toutes lettres)	Prix HT (en chiffres)
	Ce prix sera réglé en deux (2) fractions : 70 % lorsque les sondages prévus par l'entreprise dans son offre auront été réalisés - Et le solde après réception des ouvrages.	
	le forfait :	
1.4	Levés topo-bathymétriques, piquetage général et particulier	
	Ce prix rémunère au forfait pour l'ensemble de ce marché la réalisation des levés topographiques et bathymétriques avant et après travaux, le piquetage général de l'implantation des ouvrages et le piquetage particulier conformément aux prescriptions du CCTP Il comprend notamment : - Les profils bathymétriques seront espacés de 5 m au maximum et comporteront un point tous les mètres au maximum, - La fourniture des cartographies de fin de chantier au format informatique pour comparaison avec les cartes fournies avant le début des travaux - Il tient compte de tous les aléas et sujétions liés au site. Ce prix sera réglé en deux (2) fractions : 80% du prix réglé à l'entrepreneur à l'avancement des travaux, 20% à la suite de la remise du DOE et après validation du Moe,	
	le forfait :	
1.5	Etudes d'exécution et documents de préparation (PAQ, DOE, DUIO, PPSPS)	
	Ce prix rémunère forfaitairement la réalisation des études d'exécution nécessaires à la réalisation des ouvrages ainsi que l'établissement de l'ensemble des documents de préparation du chantier : le Plan d'Assurance Qualité de l'Entrepreneur et de ses sous-traitants conformément aux articles du C.C.A.P, aux prescriptions du fascicule 65 du C.C.T.G. et au C.C.T.P ; le DOE, le DUIO et les PPSPS. La rémunération des études d'exécution comprend notamment l'établissement, les modifications éventuelles, les frais de tirage et de transmission et la remise au Maître d'œuvre : - Des notes d'hypothèses, - Des plans, notes de calculs et consignes d'exécution, - Des notices explicatives des programmes automatiques utilisés, - Des métrés conformes aux plans visés, - De toutes notes techniques nécessaires à l'exécution, - L'étude des ouvrages provisoires,	

REHABILITATION DES OUVRAGES PORTUAIRES DU PORT DE COMMERCE DE GALISBAY

Dossier de consultation des entreprises

BPU / DQE – LOT 1

N° des prix	Désignation des ouvrages et définition (prix en toutes lettres)	Prix HT (en chiffres)
	• Les notes de phasage et de méthode d'exécution des ouvrages, • La liste et la nature des matériaux mis en œuvre. • Les plannings d'exécution La rémunération du PAQ comprend notamment : • L'établissement et la mise à jour du Plan d'Assurance Qualité tout au long du chantier, • L'organisation et la réalisation des contrôles internes et externes notamment la mise en place des procédures d'exécution, • La surveillance du contrôle interne à l'aide des documents de suivi du contrôle de la qualité, • La mise en place de mesures correctives en cas de divergence de la qualité, • Le suivi des sous-traitants chargés des contrôles spécifiques, du contrôle externe, • Les essais et contrôles internes ; • Le contrôle de conformité aux spécifications du produit fini et de la rédaction des certificats de conformité, • Le contrôle de conformité des prestations des sous-traitants, • L'exploitation et l'archivage de tous les résultats relevés, • Les adaptations nécessaires du processus de fabrication, les coûts des études, des essais de conformité et de contrôle des produits • Les exigences liées aux points d'arrêts. La rémunération du dossier des ouvrages effectués (DOE) et du dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (DUIO) tel que définis au CCTP comprend la remise au Maître d'Ouvrage des documents suivants (liste non exhaustive) : • Un reportage photos qui contiendra toutes les photos prises pendant le chantier, classées par typologie de travaux • Essais et contrôles des prestations réalisées, • Historique des documents de chantier, rapports de chantier hebdomadaires et plans de récolement • Participation aux réunions de réception demandées par le maître d'œuvre et toutes sujétions de frais de réception • Les constats d'huissier avant et après travaux, de l'ensemble de la zone de travaux et des voiries empruntées • Une notice de maintenance / entretien de l'ouvrage en phase d'exploitation. L'ensemble des études sera validé par le Maître d'œuvre à l'appui de Visa. Ce prix sera réglé en deux (2) fractions : • 40% du prix réglé à l'entrepreneur à la fin de la période de préparation, • 60% à l'avancement des travaux,	
	le forfait :	

REHABILITATION DES OUVRAGES PORTUAIRES DU PORT DE COMMERCE DE GALISBAY

Dossier de consultation des entreprises

BPU / DQE – LOT 1

N° des prix	Désignation des ouvrages et définition (prix en toutes lettres)	Prix HT (en chiffres)
1.6	Mesures de protection environnementales	
1.6.1	Préparation des documents ENV (PRE, SOGED, ...), surveillance, moyen de protection pollution accidentelle	
	Ce prix rémunère, au forfait, les frais de suivi et de protection de l'environnement tel qu'appelé au CCTP, dans les dossiers environnementaux joints au marché et l'arrêté préfectoral. Il comprend notamment : • Les frais d'établissement du Plan de Qualité Environnemental (PQE) ou Plan d'Action Environnement (PAE) ; le Plan d'Organisation et d'Intervention en cas de Pollution Accidentelle (POIPA) ; le Schéma • Organisationnel de Gestion et d'Elimination des Déchets (SOGED) ; ainsi que les dispositions de tous ordres, en vue d'assurer la protection de l'environnement, conformément aux règlements en vigueur, • Le dispositif de lutte et de prévention des pollutions ; • Le suivi des déchets ; • Les mesures de limitation des nuisances sonores (notamment housse anti-bruit sur matériel de fonçage); • La mise en place de bennes de déchets avec tri et pictogrammes, • L'établissement d'un bilan environnemental de l'opération à la fin des travaux. • La réalisation d'une veille visuelle du plan d'eau au droit des travaux visant à prévenir tout dégagement de panache turbide ou autre pollution. • Le suivi de la turbidité comme indiqué dans le CCTP, • Le suivi de la qualité bactériologique de l'eau, La restitution des résultats de manière régulière, sous la forme de rapport d'intervention journalier. • Il tient compte de tous les aléas et sujétions liés au site. Ce prix comprend l'ensemble des frais liés à l'interruption ou la réduction de cadence des travaux de manière temporaire en raison : • Des contraintes environnementales ; • Des protocoles environnementaux ; • De mauvais résultats lors du suivi de la turbidité généré par les travaux ; • De dysfonctionnement du barrage anti-MES et / ou du barrage à bulles. Ce prix sera réglé en deux (2) fractions : • 80% du prix réglé à l'entrepreneur à l'avancement des travaux, • 20% du prix sera réglé à l'Entrepreneur après repliement du matériel,	
	le forfait :	

REHABILITATION DES OUVRAGES PORTUAIRES DU PORT DE COMMERCE DE GALISBAY

Dossier de consultation des entreprises

BPU / DQE – LOT 1

N° des prix	Désignation des ouvrages et définition (prix en toutes lettres)	Prix HT (en chiffres)
1.6.2	Mesures de protection environnementale en phase travaux	
	Ce prix rémunère au forfait la mise en place d'un barrage anti MES le long des zones de travaux. Il comprend notamment : - La fourniture, le stockage (à terre en site abrité) et la mise en œuvre du barrage, y compris tous les accessoires : - Flotteurs (boudin antipollution), bouées - Lest - Ecran géotextile (ou équivalent) jusqu'au fond de la darse, - Système de mise sous tension (câbles, chaines, etc.) - Son entretien régulier jusqu'à l'achèvement des travaux maritimes (mise en œuvre des pieux et démolition), - Les montages et démontages, - Les moyens de manutention nécessaires au montage démontage, - La pose, la dépose et le remplacement du dispositif autant de fois que nécessaire pendant la durée du chantier. - Y compris toutes sujétions, Ce prix sera réglé en trois (3) fractions : 30% du prix réglé à l'entrepreneur à la première mise en place, 40% à l'avancement des travaux, 30% au retrait après la fin des travaux le nécessitant,	
	le forfait :	
2 - Réparation de la poutre de couronnement et rails		
2.1	Création d'une plateforme de travail	
	Ce prix rémunère au forfait la création d'une plateforme de travail sur le plan d'eau, au droit du bord à quai, pour permettre les travaux de réparation de la poutre de couronnement. Il comprend notamment : - L'amenée à pied d'œuvre et le repliement du matériel et des matériaux nécessaires aux travaux - L'entretien et le remplacement du matériel et de la plateforme - Les sujétions de mise en défens de la zone de travail - L'évacuation du matériel, des matériaux et de la plateforme en fin d'opération - Le nettoyage et la remise en état du site La fourniture et la mise en œuvre des matériaux nécessaires à la réalisation de la plateforme - La mobilisation des moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation de la plateforme	

REHABILITATION DES OUVRAGES PORTUAIRES DU PORT DE COMMERCE DE GALISBAY

Dossier de consultation des entreprises

BPU / DQE – LOT 1

N° des prix	Désignation des ouvrages et définition (prix en toutes lettres)	Prix HT (en chiffres)
	• Tout élément de barriérage, clôture, signalisation et de sécurité en lien avec la plateforme • Toutes sujétions liées au site, à la protection de l'environnement et du milieu • Toutes sujétions liées aux contraintes d'exploitation du site (bateaux, houles, aléas maritimes et portuaires) • L'entretien et la maintenance de la plateforme le long des travaux. Ce prix sera réglé en deux (2) fractions : • 50 % du prix réglé à l'entrepreneur lors de mise en œuvre de la plateforme, • 50 % du prix réglé à l'entrepreneur lors de la dépose et évacuation de la plateforme,	
	le forfait :	
2.2	Dépose et évacuation du nez de quai existant	
	Dépose et évacuation du nez de quai existant	
	Ce prix rémunère au mètre linéaire les travaux de dépose et évacuation des éléments de la superstructure béton armé du nez de quai existant, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • Tous les moyens nécessaires aux travaux de dépose de la structure du nez de quai (moyens techniques, moyens matériels de manutention et de découpe, moyens humains), • Le stockage temporaire sur site des débris, • Le chargement, déchargement et transport en décharge (yc taxes de mise en décharge). • Le nettoyage du fond si des éléments tombent dans l'eau, Il prend en compte tous les matériels et moyens nécessaires à cette mise en œuvre. Il tient compte de tous les aléas et sujétions liés au site. Ce prix sera réglé en deux (2) fractions : • 80% du prix réglé à l'entrepreneur à l'avancement des travaux de démolition, • 20% du prix réglé à l'entrepreneur à la réception des BSD et fin des travaux de dépose,	
	le mètre linéaire:	
2.3	Démolition de la poutre de couronnement	

N° des prix	Désignation des ouvrages et définition (prix en toutes lettres)	Prix HT (en chiffres)
	Ce prix rémunère au mètre cube les travaux de démolition de la poutre de couronnement existante, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : - Tous les moyens nécessaires aux travaux de démolition de la poutre de couronnement (moyens techniques, moyens humains), - Les moyens de protection des éléments mitoyens à la poutre de couronnement de manière à ne pas propager la démolition, - Le nettoyage du fond si des éléments tombent dans l'eau, - Le stockage temporaire sur site des débris, - Le tri des déchets avant l'évacuation en décharge (aciers // bétons) ; - Le chargement, déchargement et transport en décharge (yc taxes de mise en décharge). Il prend en compte tous les matériels et moyens nécessaires à cette mise en œuvre. Il tient compte de tous les aléas et sujétions liés au site. Ce prix sera réglé en deux (2) fractions : 80% du prix réglé à l'entrepreneur à l'avancement des travaux de démolition, 20% du prix réglé à l'entrepreneur à la réception des BSD et fin des travaux de dépose,	
	le mètre cube :	
2.4	Reconstitution poutre de couronnement	
	Ce prix rémunère au mètre cube les travaux de reconstitution de la poutre de couronnement à l'identique de l'existante (à la différence près de la forme du nez de quai), conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : - Les travaux de passivation des aciers apparents et mis à nu ; - L'ancrage et scellement des nouveaux aciers dans les parois saines ; - Le bouchardage si nécessaire des parois conservées pour garantir l'accrochage des bétons ; - La fourniture et pose des cages d'armatures dans le respect des recouvrements et des enrobages ; - La fourniture des éléments de continuité des armatures (tirettes) ; - Les mesures permettant de garantir l'enrobage requis ; - La pose et ancrage du coffrage, les réservations pour le passage des réseaux ; - La fourniture et la mise en place du béton XS3 sans retrait conformément aux préconisations du CCTP ; - La vibration du béton et le respect des hauteurs de levées et de chute du béton ;	

REHABILITATION DES OUVRAGES PORTUAIRES DU PORT DE COMMERCE DE GALISBAY

Dossier de consultation des entreprises

BPU / DQE – LOT 1

N° des prix	Désignation des ouvrages et définition (prix en toutes lettres)	Prix HT (en chiffres)
	- Le personnel nécessaire à la mise en œuvre du béton, de l'atelier de scaphandres ; - Les incorporations des pièces métalliques telles que les goujons d'ancrage du nez de quai, les supports de défenses ; - Les reprises éventuelles en cas de défauts apparents après le décoffrage ; - Toutes sujétions d'exécution et de mise en œuvre. Ce prix sera réglé en deux (2) fractions : 50% est réglé à l'entrepreneur à la fin de la réalisation des travaux ; 50% est réglé à l'entrepreneur à validation du DOE par le Moe.	
	le mètre cube :	
2.5	Fourniture et pose du nez de quai	
	Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la pose du nez de quai, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : - La fourniture à pied d'œuvre du nez de quai ; - La fabrication en usine d'une pièce répondant aux stipulations du CCTP en termes de géométrie, résistance structurelle et résistance à la corrosion ; - Les travaux de pose et mise en œuvre ; - Les éléments de fixation et de protection contre la corrosion ; - Les moyens humains et matériels nécessaires ; - Les sujétions de découpe sur site si besoin et les reprises de protection contre la corrosion du plan coupé ; - Les reprises de peinture après la pose si nécessaire ; - Toutes sujétions d'exécution et de mise en œuvre.	
	le mètre linéaire :	
2.6	Dépose des rails existants	
	Ce prix rémunère à l'unité les travaux de dépose des rails existants de la rampe RORO, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : - La réalisation des saignées dans le béton du quai ; - La démolition des bétons englobant les rails ; - Le recours à du matériel adapté au béton et à la présence des rails ; - La mise en place de dispositifs limitant la propagation de la démolition ; - La dépose soignée des rails existants ; - Le recours à des moyens d'oxycoupage si nécessaire ;	

N° des prix	Désignation des ouvrages et définition (prix en toutes lettres)	Prix HT (en chiffres)
	• L'enlèvement et l'évacuation en décharge ; • Les moyens humains et matériels nécessaires ; • Toutes sujétions d'exécution et de mise en œuvre.	
	L'unité :	
2.7	Pose de nouveaux rails	
	Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et la pose des nouveaux rails sur la poutre de couronnement, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • La fourniture à pied d'œuvre des nouveaux rails similaires autant que possible aux rails existants ; • Les travaux de pose et réglage ; • Le scellement d'armatures verticales dans le béton existant pour assurer la continuité mécanique entre béton existant et béton d'apport ; • La mise en place de chaînages de part et d'autre des rails de manière à maintenir le béton ; • Le bouchardage des bétons lisses de manière à garantir la rugosité des parois lisses en contact avec les nouveaux bétons ; • Les éléments de fixation et d'ancrage des rails (boulonnerie, tiges filetées, rondelles... en INOX) ; • La fabrication et mise en œuvre du béton de calfeutrement autour des rails ; • Le recours à un microbéton sans retrait adapté aux conditions marines ; • La vibration du béton et le respect des enrobages ; • Les sujétions de prise en compte de la pente de la rampe (coffrage) ; • Les reprises éventuelles des bétons après décoffrage ; • Les reprises de protection anticorrosion des pièces métalliques après pose ; • Les moyens humains et matériels nécessaires ; • Toutes sujétions d'exécution et de mise en œuvre.	
	L'unité :	
3 - Travaux sur le parement vertical du quai		
3.1	Traitement des cavités	
	Ce prix rémunère à l'unité de cavité, le traitement des cavités conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • La fourniture à pied d'œuvre des sacs de remplissage de coulis, conformes aux prescriptions du CCTP,	

REHABILITATION DES OUVRAGES PORTUAIRES DU PORT DE COMMERCE DE GALISBAY

Dossier de consultation des entreprises

BPU / DQE – LOT 1

N° des prix	Désignation des ouvrages et définition (prix en toutes lettres)	Prix HT (en chiffres)
	- La fourniture à pied d'œuvre de tous les consommables nécessaires à l'opération, - Les investigations préalables des cavités par des scaphandriers afin de confirmer la prise de mesures et de sécuriser l'approvisionnement des membrannes, - La préparation à terre des sacs avant de les présenter dans les cavités = la mise en place des canules d'injection et des événements - La mise en place de manière provisoire de robinets vannes sur la canule d'injection (arrivée de coulis) et sur l'événement afin de pouvoir stopper rapidement l'injection en cas de fuites, - La fourniture et préparation d'éléments permettant de coffrer la joue des cavités, - La mise en place des sacs dans les cavités, - La mise en place des joues coffrantes et toutes sujétions de fixation et stabilisation de ces dernières (lests, ancrages dans maçonnerie, étaieement), - Toutes sujétions liées à la présence de blocs au-devant de la zone d'intervention, - La fabrication ou la livraison à pied d'œuvre du coulis de ciment, - Les volumes de coulis perdus supérieurs à la quantité théorique ; - La confection d'éprouvettes prismatiques (6u par opération de bétonnage) pour estimer la résistance du coulis à 7 et 28 jrs, - L'injection du coulis de ciment dans les sacs de réparation jusqu'à remplissage optimal des sacs, - Le suivi en temps réel des quantités de coulis injecté, - Le démontage des joues coffrantes après la prise du coulis, - Le démontage des accessoires d'injection (événements, canules...), - La prise de photo des cavités (3u) avant traitement, après coffrage et après décoffrage, - La récupération et l'évacuation de tous les déchets produits lors des travaux - Toutes sujétions liées à la protection de l'environnement et du milieu - Toutes sujétions liées aux contraintes du site (présence de bateaux, règles d'hygiène et sécurité, protection de l'environnement, embâcles, courants, marées, houles et autres aléas maritimes et portuaires, etc). Ce prix est rémunéré à l'unité de cavité après constat de réalisation des travaux sur la base des quantités de coulis théoriques présentées dans le CCTP.	
3.1.1	Cavité 1	
	L'unité :	
3.1.2	Cavité 2	
	L'unité :	

REHABILITATION DES OUVRAGES PORTUAIRES DU PORT DE COMMERCE DE GALISBAY

Dossier de consultation des entreprises

BPU / DQE – LOT 1

N° des prix	Désignation des ouvrages et définition (prix en toutes lettres)	Prix HT (en chiffres)
		
3.1.3	Cavité 3	
	L'unité :	
3.1.4	Cavité 4	
	L'unité :	
3.1.5	Cavité 5	
	L'unité :	
3.2	Fourniture de défenses	
	Ce prix rémunère à l'unité la fourniture, le transport à pied d'œuvre d'une défense d'accostage cylindrique Ø1000 mm, conforme aux prescriptions du marché et aux plans d'exécution visés. Le prix comprend notamment : • La fourniture de la défense cylindrique conforme aux prescription du marché. • La fourniture et pose des fixations : plaques d'ancrage (inox A4), boulonnerie et accessoires (inox A4), avec revêtement/ finition anti-corrosion pour les éléments métalliques. • L'implantation suivant plans : repérage, traçage, respect des entraxes, alignement et altimétrie. • Les moyens d'accès, levage/manutention, protections de chantier, et toutes sujétions liées à l'exécution sur site. • Les contrôles de bonne mise en œuvre (stabilité, conformité d'implantation, serrages) et la remise en état local au droit des fixations. • Toutes sujétions liées à la mise en œuvre et/ou à la mise à pied d'œuvre sur site. • Les frais et consommables divers, taxes et redevances diverses,	
	L'unité :	
3.3	Pose de défenses	
	Ce prix rémunère à l'unité, la pose d'une défense d'accostage cylindrique Ø1000 mm, conforme aux prescriptions du marché et aux plans d'exécution visés.	

REHABILITATION DES OUVRAGES PORTUAIRES DU PORT DE COMMERCE DE GALISBAY

Dossier de consultation des entreprises

BPU / DQE – LOT 1

N° des prix	Désignation des ouvrages et définition (prix en toutes lettres)	Prix HT (en chiffres)
	Il comprend notamment : • La fourniture et pose des fixations : plaques d'ancrage (inox A4), boulonnerie et accessoires (inox A4), avec revêtement/ finition anti-corrosion pour les éléments métalliques. • Les sujétions d'inserts dans la poutre béton armé avant ou après bétonnage. • L'implantation suivant plans : repérage, traçage, respect des entraxes, alignement et altimétrie. • Les percements / forages nécessaires dans l'ouvrage support, nettoyage des trous, mise en place des ancrages/scellements, pose et serrage. • Les moyens d'accès, levage/manutention, protections de chantier, et toutes sujétions liées à l'exécution sur site. • Les contrôles de bonne mise en œuvre (stabilité, conformité d'implantation, serrages) et la remise en état local au droit des fixations. • Toutes sujétions liées à la mise en œuvre et/ou à la mise à pied d'œuvre sur site. • Les frais et consommables divers, taxes et redevances diverses,	
	L'unité :	

N° des prix	Désignation des ouvrages et définition (prix en toutes lettres)	Prix HT (en chiffres)
4 - Création de l'accès à la balise et au bollard		
4.1	Création des massifs supports de passerelle	
	Ce prix rémunère à l'unité les travaux de réalisation des massifs supports passerelle en béton tel que décrit dans le CCTP. Il comprend notamment : • La réalisation et l'exploitation des levés topographiques nécessaires à sélectionner précisément les cavités mobilisables ; • Les travaux de réalisation du massif ; • La réalisation de scellements d'armatures dans les blocs voisins ; • La fourniture et pose d'une cage d'armature adaptée à chaque massif, dimensionnée au minimum à la section minimale ; • La fourniture à pied d'œuvre et mise en œuvre du béton nécessaire ; • La mise en œuvre du béton dans le respect des règles de l'art en termes de vibration, de hauteur de levées et de hauteur de chute ; • Les coffrages, le ferrailage selon les études d'exécution ; • Les réservations faites pour le passage des réseaux ; • Les éléments d'ancrage et les inserts divers pour la fixation des passerelles ; • La préparation et la réalisation de l'assise du massif ; • Le comblement préalable au bétonnage des vides entre les enrochements ; • L'ensemble des procédures de contrôle et d'essais de la qualité des bétons ; • Les contraintes et prescriptions relatives à un bétonnage sous l'eau ; • Les moyens humains et matériels nécessaires, • Les pertes de béton issues des défauts de coffrage ou de simplifications techniques issues de la méthodologie du titulaire, • Les frais et consommables divers, taxes et redevances diverses, • Toutes sujétions d'exécution et de mise en œuvre, • Toutes sujétions liées au site,	
	L'unité :	
4.2	Fourniture et pose de la passerelle	
	Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la pose de la passerelle d'accès, conformément aux prescriptions du CCTP et aux plans du marché. Il comprend notamment : • La fabrication des éléments de passerelles en usine spécialisée ; • Le transport à pied d'œuvre des éléments de passerelles par voie maritime et / ou routière ; • Toutes les taxes et frais divers liés à l'import ; • La fourniture à pied d'œuvre de la passerelle (structure, plancher, garde-corps) ; • Les travaux de pose, calage et réglage ;	

REHABILITATION DES OUVRAGES PORTUAIRES DU PORT DE COMMERCE DE GALISBAY

Dossier de consultation des entreprises

BPU / DQE – LOT 1

N° des prix	Désignation des ouvrages et définition (prix en toutes lettres)	Prix HT (en chiffres)
	- La fourniture et mise en œuvre d'ancrages et de tout éléments de fixation dans les massifs béton ; - Le liaisonnement mécanique durable de la passerelle aux massifs béton ; - Les éléments de liaison et d'articulation avec les massifs béton ; - La mise à la terre de la passerelle ; - Les protections anti-corrosion ; - Les moyens humains et matériels nécessaires ; - Toutes sujétions d'exécution et de mise en œuvre.	
	Le mètre linéaire :	
4.3	Sécurisation des escaliers	
	Ce prix rémunère au mètre linéaire les travaux de sécurisation des escaliers d'accès, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : - La fourniture et pose de garde-corps et mains courantes en aluminium ou acier inoxydable adapté à l'environnement marin; - Les éléments de fixation et d'ancrage dans la structure existante ; - Les moyens humains et matériels nécessaires ; - Toutes sujétions d'exécution et de mise en œuvre. Ce prix est réglé à l'entrepreneur aux quantités réellement exécutées et constatées par le Moe	
	Le mètre linéaire :	

Complété quant au prix par l'Entrepreneur soussigné

Fait à, le

L'Entrepreneur

REHABILITATION DES OUVRAGES PORTUAIRES DU PORT DE COMMERCE DE GALISBAY

Dossier de consultation des entreprises

BPU / DQE – LOT 1

N° des prix	Désignation des ouvrages	Unité	PU	Qté	Montant brut
	1 - Prestations générales				
1.1	Amenée et repliement des moyens matériels	FT	€	1	€
1.2	Installations de chantier	FT	€	1	€
1.3	Inspections sous-marine préalables aux travaux	FT	€	1	€
1.4	levés topo-bathymétriques, piquetage général et particulier	FT	€	1	€
1.5	Etudes d'exécution et documents de préparation (PAQ, DOE, DIUO, PPSPS)	FT	€	1	€
1.6	Mesures de protection de l'environnement				
1.6.1	Préparation des documents ENV (PRE, SOGED,...)	FT	€	1	€
1.6.2	Mesures de protection environnementale en phase travaux	FT	€	1	€
	2 -Réparation de la poutre de couronnement et rails				
2.1	Création d'une plateforme de travail	FT	€	1	€
2.2	Dépose et évacuation du nez de quai existant	ML	€	37	€
2.3	Démolition de la poutre de couronnement	M3	€	48,84	€
2.4	Reconstitution poutre de couronnement	M3	€	70,20	€
2.5	Fourniture et pose du nez de quai	ML	€	37	€
2.6	Dépose des rails existants	U	€	61	€
2.7	Pose des nouveaux rails	U	€	61	€

	3 - Travaux sur le parement vertical du quai				
3.1	Traitement des cavités	U	€	4	€
3.2	Fourniture de défenses	U	€	2	€
3.3	Pose de défenses	U	€	2	€
	4 - Création de l'accès à la balise et au bollard				
4.1	Création des massifs supports de passerelle	U	€	7	€
4.2	Fourniture et pose de passerelle	ML	€	40	€
4.3	Sécurisation des escaliers	ML	€	8	€
			TOTAL		€

Complété par l'Entrepreneur soussigné

Fait à, le

L'Entrepreneur